

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2000)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor: Schaer-Born, Dori / Andres, Dora

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9. **Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie**

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born
Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andress

9.1 **Les priorités de l'exercice**

Durant l'année de référence, les priorités étaient les suivantes:

- Politique bernoise en matière de transports: les travaux relatifs au rapport «La politique des transports dans le canton de Berne en l'an 2000» sont pour l'instant achevés, puisque l'arrêté du Conseil-exécutif du 7 juin 2000 y afférent a été adopté. A cette occasion, des propositions en faveur d'une politique cantonale des transports globale et durable ont été formulées. Une fois l'affaire débattue au Grand Conseil, une «Journée bernoise des transports» devrait se dérouler début 2001, qui permettra de discuter plus en détail de ce rapport et de mettre en œuvre des mesures concrètes.
- Toujours en matière de transports publics, l'arrêté sur l'offre et le crédit-cadre destiné aux investissements ont créé les conditions de planification et de financement requises pour améliorer l'offre existante de manière ciblée durant les prochaines années. Le programme de construction des routes, qui a également été adopté durant l'année de référence, fournit une base similaire sur le plan du trafic individuel.
- 3^e rapport sur la politique énergétique du canton de Berne: l'élaboration de ce rapport s'est déroulée comme prévu: l'étape 1 s'est terminée sur une évaluation de la politique énergétique bernoise dans les années 90, pour faire place à l'analyse des futures stratégies et mesures. Ce document devrait être soumis au Conseil-exécutif en automne 2001.
- Minergie: en misant sur une consommation énergétique durablement basse et sur l'amélioration de la qualité de vie, le canton de Berne conforte sa position de leader en ce qui concerne l'application du programme Minergie. Il a dans ce cadre organisé divers séminaires et manifestations destinés aux spécialistes et aux représentants du secteur immobilier.
- Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques et d'économie mixte (VKU): la TTE a poursuivi l'application de ce projet. La majorité des parts ont pu être transformées en patrimoine immobilier et certaines d'entre elles, vendues. Concernant les participations à la BKW FMB Energie SA et à la BLS Chemin de fer du Lötschberg SA, il y avait lieu de tenir compte de la libéralisation du marché dans les secteurs de l'énergie et des transports, raison pour laquelle des modèles de coopération, d'alliance et de participation ont été élaborés et mis en œuvre. Fin 2000, la Direction des finances a pris la tête du groupe de travail VKU de l'administration cantonale, dont la composition a par ailleurs changé.
- BLS Chemin de fer du Lötschberg SA: en été 2000, les compagnies BLS et CFF ont signé une déclaration d'intention concernant leur coopération. Le canton de Berne et la Confédération ont approuvé le modèle de collaboration qui s'en est suivi, dont la concrétisation et la mise en œuvre font actuellement l'objet de vastes travaux. En automne 2001, un rapport ainsi que des principes relatifs aux stratégies du propriétaire et à l'orientation de la politique ferroviaire bernoise devraient être soumis au Grand Conseil.
- Transfert des immeubles des gymnases: ce transfert survenu le 1^{er} mai a accru de huit pour cent environ la valeur du parc immobilier bernois. Etant donné, notamment, que nombre de ces bâtiments ne sont plus entretenus suffisamment depuis longtemps, les charges cantonales financières et humaines augmenteront fortement.

– Nouvelle loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC): les législations sur les déchets, les eaux, les eaux usées, l'énergie, les services de défense, l'aménagement des eaux et les routes ont dû être adaptées et soumises au Grand Conseil.

– Introduction de NOG dans l'ensemble de la Direction: la TTE est l'une des trois premières Directions à appliquer les principes de la nouvelle gestion publique. Tout au long de l'année, les travaux liés à l'introduction du système NOG ont fortement mis à contribution la Direction et les offices. La répartition des activités en produits et groupes de produits – destinée à cibler les prestations cantonales sur les besoins de leurs bénéficiaires – et les travaux de base pluridisciplinaires entrepris dans ce cadre ont permis une réflexion approfondie et très profitable sur les tâches et les objectifs du personnel de la TTE, même si le tout a pris beaucoup de temps.

9.2 **Rapport des offices**

9.2.1 **Secrétariat général**

De par sa fonction d'état-major, le Secrétariat général a pris part à toutes les activités mentionnées au chiffre 9.1 ainsi qu'à diverses tâches des offices. Il convient également de souligner le travail effectué dans les domaines suivants:

- Planification: collaboration intense à l'élaboration du plan directeur cantonal et de divers projets PDE.
- Marchés publics: le 15 novembre, le collège consultatif en marchés publics a présenté au Conseil-exécutif un rapport sur sa première année d'activité. Dans ce cadre, il avait en particulier auditionné trois offices de la TTE et préconisé un contrôle plus sévère visant à garantir le respect des lois et des conventions collectives de travail.
- Gestion des coûts de construction: les deux offices chargés du génie civil (Office des bâtiments et Office des ponts et chaussées) ont décidé d'adopter un outil commun de gestion informatique des coûts de construction et ont choisi le produit adéquat dans le cadre d'un appel d'offres. Parmi les applications individuelles encore utilisées à l'heure actuelle par ces offices, plusieurs pourront être abandonnées après la mise en exploitation du nouveau système.
- Portail de la TTE: à l'instar d'autres Directions cantonales, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne a créé à son tour son site Internet. Le portail de la Direction se veut un carrefour, un aiguillage vers ses offices et les prestations mises à la disposition du public. Depuis le 22 juin, le site présente la TTE à travers ses objectifs sectoriels et son credo, et sert de boussole à l'internaute désireux de se situer dans l'arborescence de l'administration.
- Trafic marchandises: la contribution du canton de Berne au développement du ferroportage est soutenue par diverses entreprises de transport: ainsi, les CFF ont créé une plate-forme de fret, qui vise avant tout à encourager le trafic combiné. La compagnie régionale Mittelland projette quant à elle de construire un nouveau terminal.

9.2.2 **Office juridique**

Législation

Après avoir été interrompus jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les impôts, les travaux relatifs à la loi sur la régale des mines ont été repris. Quant aux projets d'adaptation de diverses législations (déchets, eaux, eaux usées, énergie, services de défense, aménagement des eaux et routes) à la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), qui ont beaucoup occupé l'Office juridique durant l'année de référence, ils sont à disposition du Grand Conseil pour délibération.

Le projet de révision totale de la loi portant adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur les marchés publics (loi d'adhésion) prévoit une procédure de recours uniforme à deux instances pour les marchés publics communaux et cantonaux. La sécurité juridique applicable aux marchés communaux est ainsi adaptée au droit cantonal. La procédure de consultation en cours jusqu'à fin février comporte en outre une variante proposant la fixation de seuils plus bas pour les marchés communaux.

Recours

Durant l'année de référence, le nombre de recours est resté stable par rapport à l'année précédente (279 en 2000 contre 291 en 1999). Les recours en matière de construction sont légèrement moins nombreux (1999: 205; 2000: 181), alors que les autres types de recours ont augmenté. Ainsi, 61 recours concernant la police des constructions ont été enregistrés en 2000 (1999: 48), et 25 dans le secteur de la téléphonie mobile (1999: 34). Enfin, 294 recours ont été classés, contre 266 en 1999.

La durée des procédures a faiblement augmenté par rapport à 1999, pour atteindre un peu plus de cinq mois pour les autorisations et légèrement moins pour les affaires relevant de la police des constructions. Ce rallongement, survenu alors même que le nombre de recours présenté a diminué et que le taux des affaires classées est en hausse, s'explique de plusieurs façons: durant l'année de référence, l'Office juridique a réglé une quantité supérieure à la moyenne de recours datant d'années précédentes, restées longtemps en suspens. En plus des recours, l'office a dû traiter des affaires de longue haleine, alors que le degré d'occupation du personnel a baissé de 20 pour cent en raison de restrictions budgétaires.

NOG 2000

L'Office juridique se consacre lui aussi aux travaux liés à l'introduction de NOG. Il participe de plus à un projet destiné à vérifier si les principes NOG sont applicables à la justice administrative.

L'Office juridique sur Internet

L'Office juridique a montré beaucoup de motivation à créer son site Internet, qu'il a lancé avec succès. La clientèle variée de l'office peut en particulier y glaner des informations sur l'issue des recours les plus récents et sur les tâches législatives.

9.2.3 **Office de coordination pour la protection de l'environnement**

NOG au service de la coordination pour la protection de l'environnement

Les travaux de préparation à l'introduction de NOG ont représenté une charge importante pour l'Office de coordination pour la protection de l'environnement (OCE). Il convenait d'une part de résoudre les problèmes relatifs aux tâches interdisciplinaires propres à cet office, et d'autre part d'exploiter la perspective d'une coordination accrue entre services spécialisés en définissant d'un commun accord les objectifs à atteindre dans le domaine de l'environnement.

Optimisation de la mise en œuvre de la protection de l'environnement

Un bref rapport sur les problèmes actuellement posés par la mise en œuvre de la protection de l'environnement et sur les solutions possibles a été présenté au Conseil-exécutif. Ce document définit trois priorités:

- l'orientation client et la cohésion entre services spécialisés,
- la collaboration entre services cantonaux et autorités compétentes des districts et des communes,
- le contrôle d'exécution.

Les premiers jalons de ces lignes d'action ont d'ores et déjà été posés.

Volonté de concilier économie, écologie et aménagement du territoire

Durant l'année de référence aussi, l'OCE a contribué à atténuer la contradiction latente entre les buts de l'écologie et de l'aménagement du territoire en matière de protection de l'air. Le développement du système de pondération des trajets ainsi que son harmonisation avec la révision du plan directeur cantonal et le remaniement du plan de mesures de lutte contre la pollution de l'air se sont poursuivis au sein de divers groupes de travail. L'OCE y a intégré ses exigences en matière de protection de l'environnement. Les réactions positives des milieux économiques et les projets concrets qui ont vu le jour depuis (centre commercial de Boujean [Bienne], stade du Wankdorf [Berne], galeries marchandes de Schönbühl) confirment les espoirs placés dans ce système. Il reste toutefois quelques questions délicates à régler, en particulier au niveau du contrôle de gestion.

Encouragement du développement durable dans le canton de Berne

Un groupe de travail dirigé par l'OCE élabore actuellement un projet de guide destiné à aider les services de l'Office des bâtiments et de l'Office des ponts et chaussées responsables des soumissions à tenir davantage compte des objectifs du développement durable lors des procédures d'adjudication. Ce projet devrait être soumis au collège consultatif en marchés publics début 2001.

Un séminaire consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 21 local dans les communes bernoises a en outre été organisé en collaboration avec le Centre suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement (sanu). Les délégations de plus de 20 communes y ont participé.

De leur côté, les communes demandent toujours plus de soutien de la part du canton, que ce soit sur le plan des finances ou du personnel. Pour cause de manque d'effectifs, l'OCE ne peut cependant guère que transmettre des informations générales. Il entretient néanmoins des contacts étroits avec certaines communes. Malheureusement, la législation ne l'autorise pas à soutenir financièrement la mise en œuvre de l'Agenda 21 local au niveau communal.

Ciblage des travaux de relations publiques

Afin de fournir des informations harmonisées sur la protection de l'environnement, les services cantonaux compétents ont créé, sous la direction de l'OCE, un portail Internet intitulé «L'environnement bernois» (www.be.ch/umwelt). Consultable depuis le début de l'an 2000, ce site est constamment actualisé.

En ce qui concerne les médias audiovisuels et la presse écrite, l'OCE a largement contribué à la réalisation des projets suivants, aujourd'hui achevés:

- publication du manuel «Nettoyage économique et écologique des bâtiments» de la Communauté d'intérêt écologie et marché (CIEM),
- production, par le groupe de travail «Info-environnement», d'une vidéo sur le thème de la mobilité, avec dossier pédagogique,
- troisième actualisation du vade-mecum «Assurer l'avenir de votre commune».

Respect de l'environnement grâce aux études d'impact (EIE)

Durant l'année de référence, 26 projets ont été présentés (soit le même nombre que l'année précédente). Les types d'installations prévus reflètent la reprise économique, dans le sens où un nombre étonnamment élevé des projets EIE soumis portent sur des centres commerciaux et des galeries marchandes, sur des installations industrielles ainsi que sur des équipements de sport et de loisirs. 32 projets ont pu être proposés à l'autorité directrice, généralement dans les délais de traitement fixés, ce qui représente un nouveau record (année précédente: 19 demandes). Par contre, la tendance selon laquelle les travaux de coordination des projets importants deviennent plus exigeants, et, partant, plus longs, s'est confirmée (participation à des commissions de projets, conseils sur la procédure, conseils techniques, coordination pour la protection de l'environnement, etc.).

9.2.4 Office du cadastre

Points fixes de mensuration

L'établissement de l'entreprise 586 Guggisberg a permis de remplacer le dernier réseau de points fixes planimétriques ayant encore des coordonnées transformées. Le canton de Berne dispose désormais d'un réseau de points fixes renouvelé et bien adapté aux besoins des utilisateurs couvrant plus de la moitié de son territoire. Un programme de réalisation réaliste a été établi pour les points fixes altimétriques en collaboration avec les autorités fédérales compétentes. Sa mise en œuvre aura lieu après son approbation officielle et l'adaptation des ordonnances y relatives.

Numérisation des plans cadastraux en plein essor

Les données cadastrales numériques font l'objet de nombreuses demandes. A la fin de l'année 2000, des plans cadastraux modernes couvrant 46 pour cent de la superficie du canton de Berne étaient disponibles ou en travail. Les sociétés qui acquièrent fréquemment des données numériques auprès de plusieurs cantons se plaignent de fortes divergences au niveau des émolument perçus. Des efforts sont actuellement entrepris en vue d'harmoniser les tarifs cantonaux.

Mise à jour des surfaces agricoles utiles

Le projet consacré à l'actualisation des surfaces agricoles utiles est en cours de réalisation. A l'heure actuelle, il est procédé à la révision des mensurations cadastrales dans les régions touchées par une mise à jour déficiente (districts de Berthoud, Konolfingen, Signau, Thoune, Trachselwald, Aarwangen, Frutigen, Laupen, Schwarzenbourg, Seftigen et Wangen). Les deux premières unités de réalisation portent sur 122 400 hectares, ce qui correspond à 20,4 pour cent de la superficie du canton. La mise en soumission de la troisième unité de réalisation «Jura bernois» (districts de Courtelary, Moutier et La Neuveville) prévue à l'été 2001 permettra d'ajuster la révision de quelque 45 000 hectares supplémentaires.

Grâce au retrait de la motion urgente Grunder/Hostettler (n° 042/00), la suite des opérations concernant l'introduction des nouvelles surfaces agricoles utiles au registre foncier (GRUDA A47 et Capitastra) ainsi que dans les banques de données de l'évaluation officielle (GRUDA A45) et de l'Office de l'agriculture (GELAN) est réglée. Il est prévu de coordonner l'introduction des données actualisées par région: en 2002 pour l'Emmental, en 2003 pour l'Oberland et en 2004 pour le Jura bernois. L'intégration, au cours des trois prochaines années, des nouvelles surfaces aux différentes bases de données de l'administration cantonale permettra de répondre dans une large mesure à la demande de l'interpellation Zaugg déposée en 1997.

Une orthophoto numérique couvrant l'ensemble du territoire cantonal (mosaïque photographique composée de vues aériennes redressées) sera établie dans le cadre du projet SAU et mise à la dis-

position de l'administration cantonale et aussi, moyennant un émolumen, à celle d'autres utilisateurs potentiels (p. ex. communes).

9.2.5 Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets

Assainissement

Ces 30 ou 40 dernières années, ont été construites des infrastructures chères et étendues (conduites, bassins de rétention d'eaux pluviales et stations d'épuration) pour évacuer et épurer les eaux usées domestiques et industrielles. La valeur de remplacement de ces installations est de 9500 francs environ par personne raccordée, ce qui correspond à un investissement global de 8,6 milliards de francs. L'assainissement est donc devenu une affaire de milliards. Le maintien de la valeur (amortissement et provisions pour renouvellement) se monte à lui seul à 125 millions de francs par an. De nombreuses communes et syndicats d'assainissement n'ont amorti à vrai dire que le coût net des installations et n'ont pas tenu compte des subventions reçues. Les provisions pour rénovation et renouvellement sont donc bien souvent insuffisantes, ce qui a des répercussions négatives puisque les dépenses qui découlent des mesures de maintien de la valeur ne sont pas subventionnées par la Confédération et ne le sont qu'exceptionnellement par le canton. L'ordonnance cantonale de mars 1999 sur la protection des eaux impose des attributions minimales au financement spécial «maintien de la valeur» dont l'importance s'échelonne en fonction de la durée de vie des installations, ceci pour éviter que les rénovations et renouvellements ne provoquent sur une grande échelle des hausses brutales et importantes des taxes. Plusieurs journées d'information et la diffusion de publications sur le thème ont permis de préparer les communes et les syndicats d'assainissement aux opérations d'amortissement suivant de nouveaux critères de saine gestion économique.

Substances et protection du sol

Conjointement avec les cantons de Fribourg et de Soleure, le système d'information GELAN-2002 ESPACE MITTELLAND a été développé sous la direction de l'Office de l'agriculture (OAGR). Il permet de gérer les données agricoles et le versement des paiements directs agricoles. Le module «protection des eaux» est un élément important de GELAN-2002 puisqu'il doit permettre, dans l'exécution des mesures en faveur de la protection des eaux dans l'agriculture, d'utiliser les mêmes données et le même système que l'OAGR.

Industrie et artisanat

Le travail a surtout consisté à introduire et à banaliser le contrôle spontané par les soins de l'entreprise, ce qui n'a pas été sans peine car il a fallu expliquer et convaincre sur place. Ce contrôle spontané est prescrit par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et doit être réalisé par l'entreprise même en raison du manque de personnel à l'OPED. Ce projet sera poursuivi ces prochaines années. Le thème de la protection des eaux sur les chantiers a revêtu en 2000 une importance particulière puisque c'est au cours de cet exercice qu'ont été élaborés un schéma directeur (sur la base de la norme SIA 431), une notice et une affiche de chantier. Trois demi-journées d'information en automne (à Kirchberg, Spiez et Tramelan) ont permis de toucher plus de 600 personnes des entreprises de construction, des bureaux de planification et de l'administration et de les sensibiliser à cette norme et à l'exécution des mesures dans le canton de Berne.

Gestion des déchets

Grâce à un échange d'informations direct et suivi avec les exploitants de décharges et d'UIMD ainsi qu'avec l'OFEFP, l'interdiction de mise en décharge de déchets combustibles a pu entrer dans les

faits bien que les UIOM suisses soient engorgées. Le canton de Berne a malgré tout dû mettre en décharge 80000 tonnes de déchets de ce type provenant de son territoire (extrapolé au niveau national, ce chiffre devrait, selon l'OFEFP, être voisin de 400000 tonnes).

Par arrêté du 6 septembre, le Conseil-exécutif a approuvé une subvention d'environ 39 millions de francs à l'UIOM de Thoune actuellement en projet, montant venant s'ajouter aux 40 millions de subventions de l'OFEFP promises par la Confédération.

La gestion post-fermeture de la décharge pour déchets spéciaux de Teufthal s'est faite en collaboration avec la chimie bâloise.

Une large campagne a été lancée en septembre et octobre dans les communes afin de sensibiliser la population aux conséquences de la combustion incontrôlée et illégale de déchets. Celle-ci a eu un impact favorable.

Des brochures ont en outre été publiées; elles traitent des exercices de lutte contre l'incendie et de la fermeture de décharges illégales. Des informations, organisées ici et là, aident à traiter correctement les déchets (en particulier ceux de chantier). Dans 150 cas environ, il a fallu prendre des mesures contre l'élimination sauvage des déchets.

Protection des eaux souterraines, décharges et extraction de matériaux

La qualité des eaux souterraines du canton de Berne n'a, jusqu'ici, pas fait l'objet de contrôles systématiques. Si les vérifications de captages publics d'eau potable se font depuis longtemps à intervalles réguliers, elles se limitent toutefois généralement à la bactériologie, aux composants naturels les plus importants et aux propriétés de l'eau. Les produits parasites comme, par exemple, les pesticides qui, naturellement, ne devraient jamais apparaître dans les eaux souterraines, n'étaient jusqu'ici pour ainsi dire pas examinés. Le programme de surveillance des eaux souterraines lancé en 2000 comblera cette lacune. Cette surveillance permettra de connaître l'évolution à long terme de la qualité des eaux souterraines dans les principales nappes phréatiques et bassins versants de sources du canton afin de pouvoir, à l'avenir, prendre les mesures nécessaires en temps voulu en cas de détérioration de la situation. A cet effet, 28 stations de mesure représentatives, réparties sur tout le canton, ont été sélectionnées. Chaque année, un prélèvement d'eau y est effectué. Le choix de ces stations tient compte, entre autres, du programme de surveillance des eaux souterraines par la Confédération. La première campagne de mesures a eu lieu à l'automne 2000. Pour des raisons de coût, les prélèvements et analyses ont été réalisés en collaboration avec le canton de Soleure. Les données relevées sont évaluées et publiées périodiquement.

Citernes et service d'intervention

La modification de l'ordonnance sur les mesures de protection à prendre lors d'écoulements d'huile minérale et d'autres liquides dangereux a permis de transférer le 1^{er} janvier 2001 à l'Assurance immobilière du canton de Berne (AIB) les tâches liées à la lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures et aux produits chimiques. Ce changement n'a pas d'incidence sur l'organisation du service d'intervention de l'OPED (permanence 24 h/24). En cas d'accidents dus à des liquides pouvant altérer les eaux, il y a lieu, comme par le passé, de mettre en action le service d'intervention de l'OPED (en donnant l'alerte au préalable à la police cantonale).

Laboratoire de la protection des eaux et du sol (LPES)

Les prises de truites communes de rivière ont diminué de 45 pour cent ces 10 ou 15 dernières années en Suisse et une évolution comparable se dessine malheureusement aussi dans les cours d'eau du Mittelland bernois, raison pour laquelle le Conseil-exécutif a décidé en 1998 la mise en place d'un programme d'examen approprié. Les résultats disponibles actuellement permettent de conclure que les truites à l'état sauvage provenant des Alpes et du

cours supérieur des torrents des Préalpes et du Mittelland ne sont que peu affectées dans leur état de santé alors que les poissons des eaux du Mittelland présentent des modifications organiques sensibles. Il est possible que cette situation soit due à la charge polluante des stations d'épuration, de l'assainissement, de l'agriculture, etc. Les analyses physico-chimiques des eaux usées dans les STEP font état de concentrations élevées de certains produits de la chimie. Les répercussions négatives sur les poissons ne sont pas exclues, surtout en cas de faible dilution dans les cours d'eau. Un atelier organisé par le LPES en août 2000, auquel étaient invités des scientifiques, des exploitants de centrales électriques et des représentants de l'administration a permis de développer quelques thèmes tels que les conséquences de la production d'électricité au Grimsel sur l'hydrologie du bassin versant du lac de Brienz et la turbidité des eaux du lac qui, depuis des années, fait l'objet de débats. Parmi les résultats, il convient de noter la collaboration étroite établie avec le service hydrologique national lors de mesures de la turbidité et des matières en suspension dans l'Aar avant son embouchure dans le lac de Brienz, collaboration qui, comme convenu, commencera au printemps 2001.

9.2.6 Office de l'économie hydraulique et énergétique

Le résultat d'exploitation de l'Office de l'économie hydraulique et énergétique est commenté de manière détaillée dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.7 Office des ponts et chaussées

Le résultat d'exploitation de l'Office des ponts et chaussées est commenté de manière détaillée dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.8 Office des transports publics

Exécution de l'arrêté sur l'offre 1997–2001

Le changement d'horaire entré en vigueur fin mai 2000 n'a entraîné que peu de modifications de l'offre. En voici les principales:

- Ajout d'un train supplémentaire le matin aux heures de pointe sur la ligne S3 Bürén a. A.–Berne.
- Introduction d'un nouveau concept de desserte par autobus à Berthoud incluant la création de lignes diamétrales et garantissant une meilleure coordination avec les lignes de bus régionales.
- Intégration dans l'offre de l'exploitation pilote de la ligne de bus Berthoud-zone industrielle de Lyssach–Fraubrunnen.

Les objectifs fixés ainsi que les mandats d'étude commandés dans le cadre de l'arrêté sur l'offre 1997–2001 ont pu être réalisés dans le respect des prescriptions financières. Sur le plan tarifaire, l'abonnement BäreAbi a été étendu à l'ensemble du territoire de la conférence régionale des transports de l'Emmental.

Dans l'ensemble, l'offre de prestations a pu être légèrement optimisée. Les prescriptions financières relatives aux indemnités ont pu être respectées. Dans le cadre de la procédure annuelle de soumission, plusieurs lignes d'autobus ont fait l'objet d'un appel d'offres auprès des entreprises de transport public. La ligne de bus Berthoud–Fraubrunnen et les réseaux d'autobus des régions de Thoune Ouest et de Bellelay ont pu être adjugés avec succès. L'adjudication du réseau d'autobus de la région d'Interlaken a par contre dû être suspendue en raison d'un recours pendant. Les bases de décision nécessaires sont élaborées pour les mandats en suspens concernant les changements d'exploitation.

Investissements

Durant l'année passée sous revue, il a été procédé aux investissements en infrastructure suivants:

- Construction de quais extérieurs et d'un passage souterrain pour piétons à Chiètres (BLS).
- Réalisation d'un passage souterrain pour piétons à la gare de Zweisimmen (BLS/MOB).
- Dispositif d'arrêt automatique des trains RBS.
- Réfection des voies sur la Muristrasse (SVB).
- Gare de Studen (CFF).

Les projets énumérés ci-après se trouvent en cours de réalisation:

- Doubles voies Niederbottigen–Riedbach (BLS), Falkenhaus–Belp (BLS), Bätterkinden Sud (RBS), Vechigen–Boll, aménagement de la gare de Boll inclus (RBS).
- Système de gestion du trafic SVB.
- Dispositif d'arrêt automatique des trains RM et CJ.
- Réfection du tunnel de Jaman (MOB).
- Prolongement du passage souterrain pour piétons à la gare de Biel.

Par ailleurs, les compagnies SVB et VB ont renouvelé leur parc d'autobus suite à l'acquisition de 30 nouveaux véhicules. Les compagnies ferroviaires RM, RBS et CJ procèdent actuellement à l'acquisition de matériel roulant.

Arrêté sur l'offre 2001–2005

Le 7 septembre, le Grand Conseil a approuvé l'arrêté sur l'offre de transports publics pour la période d'horaire 2001–2005, qui garantit une bonne desserte du canton de Berne pour les quatre prochaines années. A quelques exceptions près, l'offre existante est reconduite. Des améliorations ponctuelles pourront être apportées en fonction de l'augmentation de la demande.

Dans le cadre du présent arrêté sur l'offre, le Grand Conseil a également pris les décisions suivantes:

- Chiètres–Lyss: maintien de la liaison ferroviaire à la cadence horaire. L'offre de transports publics sera complétée par une ligne de bus Aarberg–Lyss décalée d'une demi-heure et circulant également à la cadence horaire.
- Thoune–Spiez–Reichenbach: maintien de la liaison ferroviaire sur le tronçon Spiez–Reichenbach. A partir du changement d'horaire en 2001, mise en place d'une ligne de bus circulant à la cadence semi-horaire sur le tronçon Thoune–Spiez en remplacement de la ligne de train.
- Gléresse–Prêles: maintien du funiculaire.

Crédit-cadre 2001–2004 destiné au financement des investissements

Le 22 novembre, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre destiné au financement des investissements dans les transports publics pour la période 2001 à 2004. Une partie des projets d'investissement prévus est affectée à l'exécution de l'arrêté sur l'offre. D'autres projets d'investissement constituent une condition sine qua non pour la réalisation du schéma d'offre à partir de 2005.

9.2.9 **Office des bâtiments**

Parallèlement aux activités habituelles, les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de NOG 2000 ont ponctué la marche de l'Office. Il convenait, pour les deux groupes de produits «gestion des immeubles» et «modifications dans le parc immobilier» de donner forme aux processus centraux, de gestion et de travail. Les trois processus centraux, à savoir la gestion d'ouvrage, la gestion de projet (planification et réalisation) et la gestion de l'entretien doivent, à l'avenir, régler l'exploitation et les modifications du parc immobilier. Il y a lieu, à cet effet, en particulier de donner encore plus d'importance à la gestion d'objet et aux questions d'optimisation du portefeuille immobilier (durabilité) qui s'y rattachent.

Il faut, pour gérer les tâches nombreuses et de plus en plus complexes de l'organe technique (Office des bâtiments), mettre en place une gestion très axée sur la qualité. Après avoir acquis le savoir-faire nécessaire dans ce domaine, l'Office des bâtiments a commencé à adapter son système de gestion au modèle EFQM (European Foundation of Quality Management). Deux aspects essentiels sont à relever: d'une part la définition des voies et moyens (direction d'entreprise, personnel, stratégie, partenariat et ressources, processus de gestion), d'autre part, le développement des processus d'innovation et d'apprentissage compte tenu de l'environnement disponible (personnel, clientèle, société et entreprises). Par ailleurs, un schéma directeur de l'énergie a été élaboré qui devra être appliqué ces prochaines années dans les bâtiments cantonaux et ceux qui sont subventionnés par le canton.

Gestion d'ouvrage

Differentes activités ont ponctué l'année dans le domaine scolaire et dans celui des hautes écoles spécialisées: nombreuses études sur l'état, les besoins et la fonctionnalité des bâtiments scolaires, qu'il s'agisse des écoles professionnelles cantonalisées et des hautes écoles spécialisées dans les centres régionaux, les centres de formation décentralisés du personnel enseignant de Langenthal et de Biel ainsi que les démarches visant à «geler» des terrains afin d'étendre, à court, moyen ou long terme – ce qui est nécessaire – le périmètre du niveau secondaire II de Thoune.

Autre aspect important: la préparation de l'infrastructure en bâtiments, essentielle pour couvrir les besoins des prochaines années qui seront caractérisées par l'arrivée de nombreux élèves (double volée d'élèves passant l'examen de maturité). Il a fallu, vu l'urgence, couvrir une part non négligeable des besoins en recourant à des locations pour disposer de l'infrastructure nécessaire. L'examen de ces affaires explique en partie le travail plus approfondi, plus global de l'Office en matière de gestion d'ouvrage.

Grâce à des démarches communes (coopération inter-Directions), il a été possible – ce qui n'est pas une mince affaire – d'acquérir en 2000 le périmètre «von Roll» afin d'y installer les services de formation du corps enseignant et l'Université. Cet achat a aussi corrigé à vrai dire le périmètre de l'Université de Berne puisque le Viererfeld a été vendu. Au lieu de garder cette réserve, il a donc été possible de pratiquer une stratégie immobilière plus volontaire dans le quartier même de la Länggasse.

Préalablement à l'introduction en 2003 du compte des coûts, des prestations et des rendements (CCPR), il faut mettre sur pied un système efficace d'imputation du coût des locaux et le tester en 2002. L'Office des bâtiments a élaboré en 2000 un programme «loyer d'usage» (loyer géré sur la base d'une analyse de portefeuille, aux prix proches de ceux du marché et couvrant les frais de l'immeuble), programme qui sera par la suite mis à jour et harmonisé avec la Direction des finances (Administration des domaines) ainsi qu'avec le projet NOG.

Gestion de projet

Les capacités ont surtout été investies dans les chantiers suivants: périmètre de l'Ile (projet IUC, maternité et bâtiment d'exploitation), périmètre de l'Université (laboratoire cantonal, nouveau bâtiment de la Bühlplatz, 2^e étape), prison régionale de Thoune, clinique psychiatrique de Bellegarde (rénovation du domaine agricole), transfert de toute l'Intendance des impôts dans l'ancienne maternité. Les grands projets suivants ont été traités dans la phase de planification: immeuble des lits et clinique pédiatrique (périmètre de l'Ile), transformation de l'ancienne maternité en vue d'accueillir la totalité de l'Intendance des impôts (Ile), construction de la prison régionale à Berthoud, département d'études cliniques, clinique des petits animaux et radiologie centrale (Université de Berne) et nombreux autres projets de plus faible importance. La première étape du projet «changement d'affectation des écuries» de la caserne de Berne (qui abritera désormais la Haute école de musique et d'art dramatique) s'est achevée par la réception des locaux.

Gestion de l'entretien

Les soins constants apportés à la remise en état et à la rénovation des immeubles cantonaux se sont traduits par un travail de fond important auquel l'Office a consacré un bon tiers de ses capacités. D'autres travaux ont permis de pallier aux dégâts les plus importants subis à la fin de 1999 (ouragan «Lothar» et averses de grêle). Le transfert au 1^{er} mai des immeubles des gymnases au canton a augmenté la valeur du parc immobilier de 300 millions de francs (soit 8%). En plus des frais supplémentaires d'entretien ordinaire, il s'avère que de nombreux bâtiments repris par le canton ne sont plus entretenus suffisamment depuis longtemps.

500 bâtiments sur les 2000 qui sont propriété du canton ont été testés quant à leur résistance aux séismes. Toutes les constructions à l'exception des plus petites et de celles qui présentent peu de dangers pour le personnel ont fait l'objet d'examens quant à la sécurité des personnes et aux risques d'effondrement. Dans une seconde étape, en 2001, il sera procédé à une inspection plus poussée d'environ 120 immeubles présentant de plus gros risques sous ces deux rapports, inspection qui donnera lieu à une évaluation des risques et à la mise en place de mesures de sécurité.

9.3 Ressources humaines**9.3.1 Vue d'ensemble**

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2000

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Postes à 100% Hommes	Postes à 100% Femmes	Total
Secrétariat général	19	12	17,90	11,10	29,00
Office juridique	7	9	4,95	6,00	10,95
Office de coordination pour la protection de l'environnement	4	3	3,55	2,25	5,80
Office du cadastre	19	2	18,70	1,70	20,40
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	55	15	51,43	11,30	62,73
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	40	8	35,59	6,10	41,69
Office des ponts et chaussées (NOG)	497	32	490,95	22,85	513,80
Office des transports publics	8	2	6,70	1,80	8,50
Office des bâtiments	32	13	29,10	10,30	39,40
Total de la Direction au 31. 12. 2000	681	96	658,87	73,40	732,27
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 1999	680	92	658,72	71,05	729,77
	+ 1	+ 4	+ 0,15	+ 2,35	+ 2,50

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Postes à 100% Hommes	Postes à 100% Femmes	Total
Secrétariat général	—	—	0,0	0,0	0,0
Office juridique	—	—	0,0	0,0	0,0
Office de coordination pour la protection de l'environnement	—	—	0,0	0,0	0,0
Office du cadastre	—	—	0,0	0,0	0,0
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	—	—	0,0	0,0	0,0
Fonds des eaux usées	3	—	2,33	0,0	2,33
Fonds pour la gestion des déchets	4	—	3,10	0,0	3,10
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	—	—	0,0	1,0	0,0
Office des ponts et chaussées (NOG)	—	—	0,0	0,0	0,0
Office des transports publics	—	—	0,0	0,0	0,0
Office des bâtiments	—	—	0,0	0,0	0,0
Total de la Direction au 31. 12. 2000	7	—	5,43	0,0	5,43

Tableau 2: Gestion des postes en 2000

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve
Secrétariat général	3 624,068	3 211,800	+ 525,068
Office juridique	1 237,200	1 203,700	+ 33,500
Office de coordination pour la protection de l'environnement	459,600	645,333	— 185,733
Office du cadastre	2 095,200	2 089,647	+ 5,553
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 443,696	6 233,056	+ 38,640
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 495,396	3 683,834	— 188,438)
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 785,260	40 867,502	+ 3 917,758)
Office des transports publics	978,000	994,800	— 16,800
Office des bâtiments	4 445,988	4 343,657	+ 102,331
Total de la Direction au 31.12.2000	18 283,764	18 721,993	+ 502,571*
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 1999	18 139,764	18 662,220	+ 404,544*
	144,000	+ 59,773	+ 98,027

* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	2000	1999	1998	1997	1996
Effectifs*	780,50	787,403	780,380	784,330	791,200
Postes occupés au 31. 12.	737,25	742,189	744,250	755,140	772,720
Taux d'occupation	94,45%	94,25%	95,37%	96,28%	97,66%
Entrées	79**	33	29	25	31
Sorties	70	32	39	35	45
dont démissions	23	11	16	12	14
dont postes temp.	25	—	—	—	—
dont licenciements	—	3	—	—	1
dont retraites	22	28	21	20	22
dont décès	—	2	2	3	—
Taux de fluctuation	8,96%	7,00%	4,06%	4,99%	4,46%
Taux de démissions	2,95%	2,80%	1,39%	2,05%	1,53%

* = sans 10,95 postes de réserve du CE et 5,427 du fonds des postes financés par des tiers

** = dont 1 apprenties et 1 apprenti

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes en valeur en % absolue	(1999)	dont hommes en valeur absolue en %
Classes de traitement 27–30	17	3	17,6	14
Classes de traitement 21–26	178	20	11,2	158
Classes de traitement 15–20	190	11	5,8	179
Classes de traitement 7–14	405	66	16,3	339
Classes de traitement 1–6	24	1	4,2	23
Total	814	101	12,4	713
			(11,8)	
				87,6

Dans quatre des six catégories de classes de traitement, la proportion de femmes a pu être augmentée. Globalement, le taux progresse légèrement en 2000 pour s'établir à 12,4 pour cent.

9.3.2 Changement dans le personnel d'encadrement

L'encadrement supérieur n'a connu aucun changement.

9.3.3 Formation

Le séminaire des cadres moyens et supérieurs des 30 et 31 octobre, organisé sous forme d'atelier, s'est voulu tourné résolument vers l'avenir. Au nombre des questions essentielles:

- A quoi ressembleront les tâches de notre Direction à l'horizon 2010 à 2015 ?

- Comment se présentera la collaboration entre les offices?
- Quelles seront alors les moteurs de la société?

Toutes ces interrogations ont permis d'échafauder des perspectives sur le long terme.

La TTE a, en 2000, donné aux cadres une formation intensive ouvrant les esprits aux nouveaux processus et tâches NOG. Plusieurs ateliers ont inculqué les notions de base qui sous-tendent la nouvelle gestion publique. Dans un stade suivant, des groupes de travail ont transposé ces principes pour les adapter aux besoins et particularités des offices concernés.

La Commission du personnel et d'exploitation de la TTE a, pendant le semestre d'hiver, mis en place des conférences pendant la coupure de midi. Celles-ci ont rencontré un tel succès qu'il est envisagé de leur donner une suite.

- La reprise à temps partiel après une prolongation (non payée) du congé de maternité a été mise sur le métier.
- Un office technique a, comme par le passé, eu beaucoup de peine à attirer des candidatures féminines lors de la mise au concours de postes. D'autres offices, par contre, voient leur proportion de femmes augmenter, même dans les domaines techniques.
- Les femmes employées dans les services administratifs ne doivent pas être les seules à se voir confier le service téléphonique. Un office a fait preuve de volontarisme en plaçant des hommes à ces postes requérant une permanence et très importants pour la bonne marche de la Direction.

9.3.5

Remarques particulières

La TTE a créé en 2000 deux nouvelles places d'apprentissage (commerce et informatique). Le nombre croissant de ces postes doit améliorer une situation de pénurie.

Tous les champs d'activité de la TTE, presque sans exception, voient affluer, en rangs de plus en plus serrés, des projets importants, quelquefois stratégiques. Leur développement amène quelquefois à recruter, à cet effet, temporairement du personnel souvent hautement spécialisé, ce qui, pour le canton, fait problème dans certains cas en raison des conditions d'engagement proposées. Le volume de travail considérable et les délais de plus en plus courts ont aussi leur contrepartie chez les cadres qui se plaignent du surmenage permanent et se sentent usés. Déjà, sur le plan de la santé, les répercussions de cette situation doivent être prises au sérieux et interprétées comme un signal d'alarme.

9.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Dans la deuxième catégorie de classes de traitement du tableau 4 surtout (cl. 21–26), la proportion de femmes en 2000 a fortement augmenté, puisque leur nombre est passé de 15 à 20, soit une progression d'un tiers. Dans les autres classes, les progrès, quoique moins importants, montrent que l'idée d'égalité s'affirme dans le quotidien de la Direction. Voici quelques exemples qui témoignent du chemin parcouru cette année.

- Les promotions de personnel administratif (souvent des femmes, comme par le passé) accédant au niveau de collaborateur ou collaboratrice scientifique deviennent de plus en plus fréquentes.

9.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

824 Champ d'activité Protection des eaux et gestion des déchets

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
824.1 Préserver et améliorer la qualité des bases vitales que sont l'eau et le sol. Favoriser un système de réduction et d'élimination des déchets respectueux de l'environnement et des impératifs économiques.			
824.1.1 Identifier les dangers et les éliminer.	1	Tâche permanente	Tâche permanente
824.1.2 Optimiser l'utilisation des ressources financières afin de maintenir la valeur des infrastructures (mettre le VOKOS en œuvre).	1	Attributions au financement spécial «maintien de la valeur» selon article 32 OPE à partir du 1 ^{er} janvier 2001: 60 pour cent à partir du 1 ^{er} janvier 2005: 100 pour cent	Vérification des comptes des communes par les préfectures
824.1.3 Garantir les capacités nécessaires d'élimination des déchets (appliquer l'interdiction de mise en décharge à partir de l'an 2000, réduire l'élimination sauvage).	1	Entrée en service de l'UIOM de Thoune: 2005	Interdiction de mise en décharge appliquée dans la mesure du possible.. Capacités nécessaires d'élimination garanties dès 2005 grâce à la construction d'une UIOM à Thoune. Recours pendents.

825 Champ d'activité Transports publics

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
825.1 Maintenir les transports régionaux et locaux et les développer de manière ciblée. Assurer le raccordement au réseau international de trains à grande vitesse.			
825.1.1 Planifier et commander l'offre de manière coordonnée et efficiente.	1	Transports régionaux: 2001 à 2005. Transports internationaux: 2007.	Le Grand Conseil a approuvé l'arrêté sur l'offre le 7 septembre et le crédit-cadre destiné aux investissements TP le 22 novembre. Fondation de la CISL (Conférence intercantonale Simplon/Lötschberg). La documentation sur les exigences de la CISL en ce qui concerne l'exploitation des axes Genève/Bâle–Milan est en cours d'élaboration.

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
825.1.2 Soutenir la réalisation de Rail 2000 et des NLFA, améliorer les liaisons par TGV, ICE et Pendolino.	1	Rail 2000: 2005 NLFA Lötschberg: 2007 Raccordement de la Suisse au réseau international de trains à grande vitesse: date de réalisation dépendante des fonds disponibles (selon FTP)	Nouveau tronçon de Mattstetten Rothrist et tunnel de base du Lötschberg en construction. Aménagement du tronçon Iselle-Domodossola-Novara en cours. Programme des travaux respecté en Suisse; retards dans les travaux côté italien. Accords bilatéraux: conclus avec la France et l'Allemagne, pourparlers encore en cours avec l'Italie.

826 Champ d'activité Energie et alimentation en eau

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
826.1 Assurer un approvisionnement en eau et en énergie sûr, respectueux de l'environnement et conforme aux impératifs économiques.			
826.1.1 Traduire en faits les résultats du dialogue sur l'énergie; élaborer des solutions consensuelles tenant compte de l'évolution du contexte (libéralisation du marché).	1	Délai d'achèvement du 3 ^e rapport sur la politique énergétique du canton de Berne: 2001. Libéralisation du marché de l'électricité selon les prescriptions fédérales.	Elaboration du rapport sur la politique énergétique et discussion sur les mesures en cours. Evaluation de la nécessité d'adapter la loi sur l'énergie à la loi fédérale sur le marché de l'électricité (LME).
826.1.2 Favoriser une utilisation adéquate et efficiente de l'énergie (conseil en énergie, label Minergie, transfert de technologie p. ex.).	1	Octroi des subventions en fonction de l'efficacité énergétique. Promotion accrue du programme Minergie dès 2001. Décret sur les prestations financières consenties par l'Etat pour l'approvisionnement en énergie (DPAE): en cours de modification.	Mise en œuvre étroitement liée aux moyens financiers disponibles et à l'actualité des bases légales.
826.1.3 Regrouper les plans de tous les réseaux d'approvisionnement en eau dans le projet «Réseau».	2	Projet utilisable en 2002.	Information des communes et des services des eaux: fin 2001 encore.

827 Champ d'activité Génie civil

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
827.1 Planifier l'infrastructure des communications de manière coordonnée, en fonction de l'offre.			
827.1.1 Exécuter le mandat imparti par la législation fédérale concernant l'achèvement du réseau de routes nationales.	1	Tâche réalisée selon le programme de construction à long terme de la Confédération et dans les limites des fonds fédéraux et cantonaux disponibles.	La priorité est actuellement donnée à l'achèvement des routes nationales N16 (Transjurane) et N5 Bienne-Soleure. Il restera ensuite à réaliser le contournement de Bienne ainsi que d'autres projets de moindre envergure portant sur des axes divers.
827.1.2 Garantir la desserte adéquate des zones rurales et des centres économiques par les routes cantonales.	1	Tâche permanente assumée dans le cadre de la mise en œuvre des plans directeurs régionaux et dans les limites des fonds disponibles.	Mise en œuvre.
827.1.3 Assurer la protection contre les immissions nocives du trafic routier.	1	Tâche assumée selon la loi. Les dispositions légales (mise en œuvre d'ici à 2002) ne pourront pas être respectées en raison de moyens financiers insuffisants et de retards imputables à diverses raisons (p. ex. longues discussions avec les propriétaires d'immeubles pour la pose de fenêtres insonorisantes). Délais probables de réalisation: routes nationales d'ici à 2007 routes cantonales d'ici à 2020	Les efforts sont actuellement concentrés sur la protection contre le bruit. Durant l'année passée sous revue, le projet de la Seftigenstrasse à Wabern a reçu une distinction dans le cadre de l'ATU Prix*; une autre distinction lui a été décernée dans le cadre de Mobilité piétonne: prix de l'innovation. * Ces distinctions récompensent des prestations exemplaires dans les domaines de l'architecture, de la technique et de l'environnement.
827.2 Assurer à long terme le maintien de la valeur des routes nationales et cantonales.			
827.2.1 Fixer des priorités en matière de planification et d'utilisation des ressources (rénover et entretenir plutôt que construire).			Routes nationales: accorder la priorité à la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur le réseau, malgré une marge de manœuvre limitée. Routes cantonales: nouvelles constructions quasiment abandonnées au profit des réaménagements. Les nouvelles constructions demeurant au programme concernent essentiellement les PDE et certaines dessertes (p. ex. aéroport de Belp et route de contournement de Worb).

828 Champ d'activité Bâtiment

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
828.1 Préserver la valeur de l'infrastructure.			
828.1.1 Mettre à disposition des bâtiments de grande qualité ayant une longue durée de vie.	1	Tâche permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation rigoureuse des systèmes de longévité et d'affectation différents au niveau de la planification et de la réalisation, afin de pouvoir les renouveler aussi tard que le permet la technique et dès que l'exige l'exploitation. - Projets de transformation, de construction ou de changement d'affectation tenant compte non seulement de la rentabilité à long terme (coûts induits prévus y compris), mais aussi des objectifs écologiques et sociaux.
828.1.2 Gérer le parc immobilier de manière adéquate, désinvestir.	1	Tâche permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la réalisation de nouvelles installations, vérifications effectuées par les Directions pour déterminer si des mesures d'exploitation ou des mesures complémentaires de construction permettraient de mieux utiliser ce qui existe. - Les tâches en cours sous le titre «Etude de l'organisation des travaux de construction», visant à concrétiser et à réaliser les réformes envisagées en matière de ressources en locaux seront revues dans un cadre global plus large et synchronisées avec le projet NOG. La qualité des résultats fera l'objet d'examens réguliers des moyens susceptibles d'améliorer les effets, la performance, la direction et les coûts dans le cadre des objectifs assignés par NOG.

9.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 1999

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature			9.5.4 Autres projets		
- Loi sur les mines	1	2002	- Textes d'application de la LPFC (déchets, eaux usées, eaux, énergie, services de défense, aménagement des eaux, routes)	4	février 2001
9.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats	-	-	- Loi d'adhésion (marchés publics)	2	décembre 2001
- Néant	-	-	0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = préavisé par la commission	5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé	
9.5.3 Législation d'application du droit fédéral					
- Loi sur les déchets	1	2002			

9.6 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement (en milliers de francs)	Total des coûts de production en pleine exploitation (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4990 100 201/202/...	INFOREIT	226,8	1	1 800	en cours d'exploit.
4990 100 206	MigMac	467,6	-	-	2000/2002
4990 100 203	BRW-2000	1 310,9	290	-	1999/2001
4990 100 207	GEODAT-View	83,9	100	-	2000/2001
4990 100 204	ERSAVER	146,8	40	-	2000/2001
4950 100 22	WAWIS	79,3	70	30	1995/2002
4950 100 46	WAWIS Réseau	52,7	100	-	1999/2001
4960 100 262	BERNA-STRADA-DB	395	100	-	1995/2001
4960 100 263	Réseau hydr.-GIS	271	25	-	1995/2000
Total		3 034	725	1 830	

¹ Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

9.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/Année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
OTP	TTE00001	Indemnisations liées à la convention de prestations (loi sur les chemins de fer)	S/2000	en cours	
OEHE	TTE00009	Subventions à l'approvisionnement en énergie	D/1999	en cours	
OPED	TTE97991	Subventions du fonds pour l'assainissement	S/2000	en cours	

**9.8 Interventions parlementaires
(motions et postulats)**

9.8.1 Classement de motions et de postulats

9.8.1.1 Classement de motions et postulats réalisés

Motion 174/97 Graf du 17 novembre 1997: Décompte spécial concernant les routes (adoptée le 11.6.1998 sous forme de postulat). Le 2 février, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final sur le décompte spécial concernant les routes du canton de Berne. Ce rapport a été soumis le 9 novembre au groupe de contact canton – communes.

Motion 213/97 Pauli du 27 novembre 1997: Jonction vallon de St-Imier de la Transjurane (adoptée le 18.3.1998). Les travaux mentionnés dans la réponse du Conseil-exécutif à la motion ont été entièrement exécutés; il en va de même des ouvrages de protection contre les chutes de pierres qui restaient à mettre en place le long de la route cantonale aménagée. Il a ainsi été donné suite à la demande du motionnaire.

Motion 038/98 Ermatinger du 5 février 1998: Transport combiné (adoptée le 10.6.1998). Avec le soutien du canton, la Conférence régionale des transports du Mittelland, en collaboration avec les sociétés de transports Dreier et P&O/ROBA, est parvenue à trouver un emplacement pour le terminal destiné au transport combiné à Wiler près de Utzenstorf. Wiler sera à même de couvrir une grande partie du territoire cantonal avec un champ d'action de 30 kilomètres. Les régions suivantes, en particulier, seront desservies: Bienne et Berne, Haute-Aargovie et Emmental ainsi que certaines parties du Jura bernois. La procédure d'approbation des plans est en préparation, le financement est assuré, contributions de la Confédération comprises.

Motion 057/98 Daetwyler du 10 mars 1998: Avenir des lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds et Sonceboz-Moutier (adoptée le 3.9.1998). Les stations de croisement de Cortébert et Malleray ont été redimensionnées dans le cadre du projet des CFF «infrastructures sveltes». Peu de modifications ont été réalisées. En cas de nécessité, les possibilités de croisement pourraient être rétablies à peu de frais. La séparation des voies ferrées Bienne-Neuchâtel et Bienne-Sonceboz est en construction. Elle permettra une configuration plus souple de l'horaire et la gestion du trafic depuis la gare de Bienne dès le mois de juin 2001.

Motion 165/98 Strecker du 31 août 1998: Avenir du trafic régional Bienne-Neuchâtel (traitée le 30.6.1999: ch. 1 et 2: adoption, ch. 3: adoption et classement). Les trains régionaux Bienne-Neuchâtel seront reconduits comme par le passé au changement d'horaire 2001. L'introduction de la cadence semi-horaire pour les trains directs entre Bienne et Berne améliorera légèrement les correspondances à Bienne. Durant l'Expo.02, il n'est pas prévu d'horaire plus dense pour les trains régionaux. En cas de forte demande, ils pourraient être complétés par des wagons supplémentaires ou circuler en traction double. La diminution des contributions de la Confédération n'a pas modifié l'horaire. L'arrêté d'offre du Grand Conseil du 7 septembre 2000 assure l'offre en trains régionaux entre Bienne et Neuchâtel jusqu'à fin 2004, date du prochain changement d'horaire.

Motion 173/98 Meyer du 1^{er} septembre 1998: Traitement rapide des recours en matière de construction (adoptée le 30.6.1999 sous forme de postulat). L'auteur de la motion réclame une modification de la législation sur les constructions et sur les procédures avec l'objectif de raccourcir la durée des recours et des recours de droit administratif dans le domaine de la construction. Le gouvernement a proposé le rejet de la motion. Au cours des délibérations, le mo-

tionnaire a renoncé à sa demande de modification de la législation et accepté de transformer sa motion en postulat. Celui-ci a été adopté. Depuis lors, une année et demie s'est écoulée et l'expérience a démontré que la durée de la procédure dépend avant tout du nombre de cas traités et du personnel à disposition à l'Office juridique de la TTE. Si l'on tient compte du nombre d'affaires en augmentation et du personnel réduit, économies obligent, force est de constater que la durée de la procédure ne s'est pas beaucoup accrue. Les bases légales ont été améliorées de manière décisive par l'introduction de la loi sur la coordination et la révision du droit sur les constructions entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1995. Le déroulement des procédures et les moyens logistiques font l'objet d'améliorations constantes.

Motion 063/99 Pfister du 8 mars 1999: La route du Simmental (adoptée le 9.9.1999). L'étude du couloir du Simmental a été menée à bien en collaboration avec l'auteur de la motion, les représentants des communes, les associations économiques et touristiques ainsi que les planificateurs des transports. Elle donne suite aux demandes du motionnaire et sera soumise au Conseil-exécutif en février 2001.

Motion 192/99 Donzé du 6 septembre 1999: Correction du tracé de la route du Mitholz (adoptée le 2.12.1999). La phase de planification et d'approbation des plans a été menée à bien et achevée au cours de l'année du rapport. La construction débutera en février ou mars 2001. La mise en service est prévue pour le mois d'octobre 2002.

Motion 004/00 Gmünder du 31 janvier 2000: Stationnement sur des terrains privés (adoptée le 22.11.2000 sous forme de postulat). Le droit cantonal ne fait pas obstacle aux exigences de la motion, soit la simplification de la procédure d'autorisation des places de stationnement privées. La ville de Bienne s'est mise à utiliser les instruments existants, elle prépare une révision allant dans le même sens pour le plan de quartier de l'aire Gassmann.

9.8.1.2 Classement extraordinaire

Aucun.

9.8.2 Réalisation de motions et postulats

9.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu

Motion 002/98 VLL (Hofer) du 4 décembre 1997: Sommet planète Terre; mise en œuvre d'Action 21 dans les communes bernoises (adoptée le 11.6.1998 sous forme de postulat). Pendant l'année de référence, une nouvelle manifestation très suivie a été organisée pour les autorités communales. Le soutien aux communes restera une tâche d'actualité ces prochaines années.

Motion 074/98 Breitschmid du 16 mars 1998: Production et approvisionnement énergétiques durables (traitée le 21.1.1999: ch. 4, première phrase adoption sous forme de postulat; reste rejeté). Les possibilités existantes sont explicitées dans le troisième rapport sur l'énergie.

Motion 160/98 Kaufmann du 31 août 1998: Présentation de la stratégie du BLS (adoptée le 18.11.1998). Au cours de l'été 2000, les entreprises ferroviaires du BLS et des CFF ont, dans une déclaration d'intentions commune, convenu d'une collaboration. Les deux actionnaires principaux que sont le canton de Berne et la Confédération ont approuvé le modèle des compétences essentielles avec participation des CFF au BLS. En vue de sa concrétisation et de sa

mise en œuvre, divers travaux importants sont en cours. Il est prévu d'informer le Grand Conseil et de soumettre à son approbation les principes relatifs à la stratégie des propriétaires et à l'orientation de la politique ferroviaire bernoise en automne 2001.

Motion 182/98 Boss du 7 septembre 1998: Sécurité routière pour les cyclistes entre Seftigen et Wattenwil (traitée le 9.9.1999: ch. 1, 4 et 5: rejet; ch. 2: adoption sous forme de postulat; ch. 3 et 6: adoption et classement). Dans une certaine mesure, il a été donné suite à la demande du motionnaire et le projet a été intégré au programme de construction des routes 2001 à 2004 pendant l'année de référence. La réduction de la vitesse permise à 60 km/h est examinée par l'Office de la circulation routière.

Motion 183/98 Boss du 7 septembre 1998: Liaison cyclable entre Burgistein-gare et Lohnstorfbürg, circuit cantonal 7 (adoptée le 30.6.1999 sous forme de postulat). La demande du motionnaire a été examinée à nouveau sans plus de résultats; au vu de la situation financière et du degré de priorité moindre du projet, la réalisation prochaine du projet paraît peu vraisemblable.

Motion 019/99 Bichsel du 17 février 1999: Nouvelle voie d'accès à l'aéroport de Belp (adoptée le 10.3.1999). Le dépôt public des plans a eu lieu en mars 2000 et les négociations sur les oppositions ont été menées derrière. L'approbation des plans et la demande de crédit sont prévues en 2001.

Postulat 043/99 Studer du 27 janvier 1999: A1 sortie Kirchberg (adopté le 4.5.1999). Le giratoire a été mis en service définitivement pendant le mois de décembre de l'année de référence, améliorant notamment le flux de trafic. D'autres mesures sont examinées actuellement. Le projet de viabilisation des nouveaux centres commerciaux spécialisés devrait encore rendre la circulation plus fluide autour du giratoire.

Motion 088/99 Donzé du 8 mars 1999: Liaisons NLFA optimales pour Frutigen (adoptée le 30.6.1999). La société BLS Alp Transit SA a poursuivi l'étude «Sous-voie de la gare de Frutigen», débouchant sur un avant-projet. Il est prévu de réaliser un sous-voie à une seule voie sous la gare de Frutigen (portail du tunnel de base Wengi-Ey) ainsi que le déplacement du tracé d'origine dans le Wengi-Ey (groupage des modes de transport). La région du Kandertal et les communes concernées, soit Frutigen et Reichenbach, sont d'accord sur les grandes lignes de l'avant-projet. La mise en dépôt public et le lancement de la procédure d'approbation des plans sont prévus pour l'été ou l'automne 2001. Pour le moment, le financement des coûts supplémentaires par rapport à la première variante, qui ne comprenait pas le contournement de Frutigen, n'est pas réglé. La Confédération attend du canton de Berne une participation financière adéquate pour les améliorations voulues dans le cadre de la protection de l'environnement.

Motion 100/99 Gauler du 26 avril 1999: Commission paritaire pour le tunnel de base NLFA au Lötschberg (adoptée le 30.6.1999). La plupart des travaux de construction ont été adjugés. La société BLS Alp Transit SA, réalisatrice du tunnel de base du Lötschberg, est soumise à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Les décisions d'adjudication ont été soumises aux commissions paritaires qui les ont approuvées. Aucune infraction aux conditions de travail convenues n'a été constatée.

Postulat 177/99 Sidler du 6 septembre 1999: Adjudication des marchés publics (adopté le 5.4.2000). Sur recommandation du collège consultatif en marchés publics, l'Office des bâtiments et l'Office des ponts et chaussées connaissent une phase d'essai depuis le 1^{er} juillet. Ils réclament à toutes les sociétés participant à l'adjudication des confirmations sur le respect des conventions collectives et le paiement des impôts et assurances sociales.

Motion 181/99 Bernasconi du 6 septembre 1999: Raccourcissement des délais de recours en procédure d'adjudication (adoptée le 5.4.2000). La demande du motionnaire réclamant la réduction des délais de traitement des recours portant sur les adjudications communales sera intégrée au projet mis en consultation de révision de la loi sur l'adhésion.

Motion 183/99 Gilgen-Müller du 6 septembre 1999: Modification de la loi sur l'énergie (adoptée le 5.4.2000 sous forme de postulat). La requête de l'auteur de la motion sera traitée dans le cadre de la révision de la loi rendue nécessaire par le troisième rapport sur l'énergie et la loi sur le marché de l'électricité.

Motion 193/99 Buchs/Jaggi/Lüthi du 6 septembre 1999: Crue du lac de Thoune (adoptée le 5.4.2000 sous forme de postulat). Des investigations techniques ont été menées et une étude sur la protection de la nature est en voie d'élaboration.

Postulat 194/99 Buchs/Jaggi/Lüthi du 6 septembre 1999: Crue du lac de Thoune (adopté le 5.4.2000). Pendant l'année de référence, des cartes signalant les dangers et des cartes répertoriant les crues ont été élaborées.

Motion 198/99 Boss du 7 septembre 1999: Renforcement de la sécurité pour les écoliers circulant à vélo entre Rümligen et Riggisberg (adoptée le 5.4.2000 sous forme de postulat). Une étude examine actuellement si la piste cyclable est la solution la plus adéquate pour mettre en œuvre le postulat.

Postulat 199/99 Voiblet du 9 septembre 1999: Amélioration de la route cantonale entre Souboz et Moutier (adopté le 5.4.2000). Des travaux de réparation ont été entrepris en été 1999 déjà pour supprimer les dégâts les plus graves. Il sera donné suite aux réclamations de l'auteur du postulat dans la mesure où la situation financière le permet.

Motion 252/99 Bourquin du 16 novembre 1999: Lutte contre le bruit (adoptée le 6.6.2000 sous forme de postulat). Durant l'année de référence, les premières analyses ont été entreprises; les résultats n'en sont pas encore entièrement évalués.

Motion 020/00 Kaufmann du 31 janvier 2000: Négociations avec les CFF (traitée le 5.4.2000: al. 1 adoption sous forme de postulat, al. 2: ch. 1, 2 et 3 adoption sous forme de postulat, ch. 4 et 5 rejet). Dans l'ACE 889 du 15 mars 2000, traité au cours de la session d'avril, le gouvernement livre un rapport intermédiaire sur cette motion. Un nouveau rapport suivra en automne 2001 (voir les remarques sur M 160/98 Kaufmann).

Motion 026/00 Gresch du 31 janvier 2000: FMB et la centrale solaire de Wankdorf (adoptée le 6.6.2000 sous forme de postulat). Une intervention ad hoc a été faite auprès de la société FMB Energie SA; une décision définitive est attendue.

Postulat 041/00 Siegenthaler du 3 février 2000: Récompenser les entreprises d'apprentissage (adopté le 22.11.2000). Un groupe de travail, qui compte des représentants de la Direction de l'instruction publique et de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, met actuellement au point un instrument adéquat qui devrait mieux prendre en compte des entreprises formant des apprentis dans le cadre des adjudications officielles.

Postulat 045/00 Pauli du 7 février 2000: Autoroute Biel-Bienne-Lyss (adopté le 22.11.2000). Dans le cadre de l'élaboration du plan sectoriel des routes suisses, le réseau des routes d'importance nationale sera redéfini. Le canton de Berne revendiquera à cette occasion une reclassification de cette autoroute.

Motion 061/00 Gresch du 9 février 2000: Agenda 21 pour le canton de Berne (adoptée le 22.11.2000 sous forme de postulat). L'ensemble des Directions cantonales étudie les moyens de renforcer le développement durable au niveau du canton.

Motion 070/00 Gmünder du 3 avril 2000: Elargissement de la T6 Lyss-Bienne à quatre voies et bretelle de Studen (adoptée le 22.11.2000 sous forme de postulat). Voir les remarques sur P 045/00 Pauli. En ce qui concerne la jonction complète de Studen, elle a été intégrée au programme de construction des routes 2001-2004.

Postulat 071/00 Gmünder du 3 avril 2000: Elargissement de la T6 Lyss-Bienne à quatre voies et bretelle de Studen (traité le 22.11.2000; ch. 1: adoption en tant que postulat, ch. 2: adoption et classement). Voir les remarques sur P 045/00 Pauli et M 070/00 Gmünder.

Motion 077/00 Gresch du 3 avril 2000: Gare de Berne 2005 (traitée le 22.11.2000; ch. 1 et 3: adoption sous forme de postulat, ch. 2: adoption et classement; ch. 4: adopté sous forme de motion). Un accord portant sur la planification est intervenu fin 2000 entre le canton de Berne et les exploitants du RER bernois (CFF, BLS, RM). Le but de cet accord est d'intégrer de manière optimale le RER au schéma Rail 2000, 1^{re} étape, la réalisation étant prévue pour le changement d'horaire qui aura lieu fin 2004. La planification comprend les chapitres suivants: marché, offre, infrastructure, matériel roulant, mobilité combinée, économie, marketing et partenaires. Le canton de Berne prendra la direction du projet. Le processus de planification de Rail 2000, 2^{re} étape a débuté. Les canevas décrivant les tendances et les objectifs de l'Espace Mittelland ont été élaborés fin 2000. En 2001, la Confédération, les cantons et les entreprises de transports soumettront leurs idées sur l'offre; une synthèse sera effectuée. Sur la base de l'offre ainsi définie, les modules de l'infrastructure nécessaire seront déterminés. Le canton de Berne a pris la direction du projet pour les tâches qui concernent l'Espace Mittelland, il est représenté dans le comité de pilotage du projet général dirigé par la Confédération.

Motion 092/00 Bichsel du 3 avril 2000: Aménagement des eaux: amélioration de la planification (traitée le 22.11.2000; ch. 1: adoption sous forme de postulat; ch. 2: rejet). Les communes et pro-

priétaires responsables de l'aménagement des eaux seront régulièrement mis à contribution pour l'élaboration du plan directeur ad hoc.

9.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 073/96 Neuenschwander du 11 mars 1996: Rapport cantonal sur l'énergie (adoptée le 4.9.1996). Le troisième rapport sur l'énergie est en cours d'élaboration.

Motion 192/96 Bhend du 24 juin 1996: Participation des communes à la construction des routes cantonales (adoptée le 29.1.1997 sous forme de postulat). La demande du motionnaire sera traitée lors d'une prochaine révision de la législation sur la construction des routes.

Motion 140/97 PRD/UDC (Neuenschwander/Marthaler) du 1^{er} septembre 1997: Libéralisation du marché de l'électricité et politique cantonale de l'énergie (adoptée le 27.11.1997). Le chiffre 1 est réalisé et le chiffre 2 sera traité dans le cadre du troisième rapport sur l'énergie.

9.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Aucun.

Berne, le 2 mars 2001

La directrice des travaux publics,
des transports et de l'énergie: Schaefer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 11 avril 2001